

TABLEAU DES HONORAIRES du Terme Inférieur de la Cour du Banc de la Reine et des Cours de Circuit.—Continué.

	1 ^{RE} CLASSE, actions de £20 ou au-dessous, mais au-dessus de £10.			2 ^E CLASSE, actions de £10 ou au-dessous, mais au-dessus de £6 5s.			3 ^E CLASSE, actions de £6 5s. ou au-dessous.			Dans chaque cause.
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
HONORAIRES ADDITIONNELS SUR CERTAINES PROCEDURES.										
Sur chaque opposition afin de distraire ou afin d'annuler, intervention, ou requête civile non-contestée	1	0	0	0	10	0	0	5	0	
Sur chaque opposition afin de conserver	1	0	0	0	10	0	0	5	0	
Sur une saisie-arrêt après jugement lorsqu'il n'y a pas de contestation	0	10	0	0	5	0	0	2	6	
Sur l'émanation d'aucun writ de saisie-gagerie, saisie-revendication, ou saisie-arrêt, avant jugement, ou sur aucune déclaration spéciale ordonnée par la Cour	0	7	6	0	5	0	0	2	6	
Pour chaque copie au-dessus d'une, d'aucune déclaration, requête en intervention, ou opposition	0	2	6	0	2	0	0	1	3	
Pour tout plaidoyer par écrit ordonné par la Cour, y compris la copie	0	0	0	0	2	6	0	0	0	
Sur chaque règle pour reprendre l'instance ou pour déclarer un jugement exécutoire, ou pour une contrainte par corps, ou autre règle de même nature, lorsqu'elle sera déclarée absolue, au Procureur qui en fera la demande	0	15	0	0	10	0	0	5	0	
Et lorsqu'elle sera déboutée, au Procureur s'opposant à icelle	0	10	0	0	5	0	0	2	6	
Sur une commission rogatoire et les procédures y relatives, au Procureur qui l'aura demandée	0	10	0	0	5	0	0	2	6	
Au Procureur de la partie adverse	0	5	0	0	2	6	0	0	0	
Au Procureur employé par l'une ou l'autre des parties pour assister à l'exécution de telle commission	0	10	0	0	10	0	0	10	0	
Pour chaque copie d'une règle ou ordre de Cour	0	1	0	0	0	0	0	0	0	
Pour l'émanation d'un writ d'exécution	0	2	6	0	0	0	0	0	0	
Pour mémoire de frais et assistance à la taxe	0	2	6	0	0	0	0	0	0	